

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 novembre 2010: «Pour des aménagements urbains temporaires entre la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas».

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-257 au Conseil administratif lors de la séance plénière du 12 octobre 2011.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a pris connaissance de la demande des riverains de la gare des Eaux-Vives et se montre sensible, de façon générale, aux problématiques de sécurité des déplacements lors des chantiers.

Les pétitionnaires souhaitent en effet des aménagements urbains temporaires de modération et de sécurisation pendant la durée du chantier du CEVA, en attendant l'aménagement définitif. Ce chantier va durer de 2012 à 2017. Il implique des organisations de la circulation et des voies d'accès importantes et susceptibles de changer souvent, selon les différentes étapes de travaux. Les maîtres d'ouvrage ont la responsabilité et la charge de gérer la problématique des accès et de la sécurité, ainsi que de proposer des schémas d'organisation des circulations selon les étapes. Ces derniers sont validés par le Canton (la Direction générale de la mobilité – DGM) qui a la compétence en la matière. La Ville est tenue informée de ces étapes et reste vigilante pour s'assurer que les conditions de déplacements des mobilités douces et des personnes à mobilité réduite soient prises en compte et correctement traitées.

La demande a donc été relayée à la DGM compétente pour le chantier du CEVA. Toutefois, il faut savoir que plusieurs éléments peuvent rendre difficile la mise en place de mesures de modération fortes aux rues citées (la rue de Savoie et l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives entre la rue de Savoie et le chemin Franck-Thomas):

- l'appartenance de ces rues au réseau secondaire de la hiérarchie du réseau;
- le passage de la ligne de bus N° 21 à la rue de Savoie;
- le chantier du CEVA qui va probablement générer un trafic de camions et des modifications assez fréquentes dans le schéma de circulation (ce dernier point devra être détaillé par le CEVA).

Les contraintes citées étant de la compétence du Canton, toutes les mesures devraient être étudiées, analysées et validées par la DGM pour être en conformité avec le plan directeur du réseau routier, les contraintes des TPG, et l'organisation du chantier autour du CEVA.

Vu les enjeux de sécurité, la durée, et l'importance du chantier, la Ville juge important et indispensable d'intégrer des solutions pour améliorer la sécurité de ce secteur:

- par une signalisation renforcée et spécifique;
- par des améliorations d'éclairage ou des mesures de chantier spécifiques et adaptatives (par exemple par des actions sur les vitesses et les priorités dans les carrefours);
- dans la mesure du possible (selon les contraintes évoquées) par des aménagements légers;
- par une information régulière.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani